



Fédération Départementale des Chasseurs du Cantal

N/Réf. : De 5715 à 6165/10 – JPP/JN/IR

V/Réf. : Circulaire n° 7

Objet :

**AGRAINAGE DU
SANGLIER**

Dossier suivi par :

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Pour Information :
Administrateurs et AICA

Aurillac, le 22 avril 2010

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

L'agrainage du sanglier à poste fixe a été prévu dans le schéma départemental de gestion cynégétique approuvé à l'automne et les modalités fixées au plan départemental en accord avec la profession agricole en ont été présentées aux comités de pilotage des pays de chasse.

Je vous les rappelle ci-après :

- ☛ Agrainage exclusivement dissuasif et dans le but unique de limiter les dégâts.
- ☛ Dates d'autorisation de la pratique de l'agrainage incluses dans celles comprises entre la fermeture de la chasse de l'espèce et le 15 octobre maximum.
- ☛ Produits utilisés pour l'agrainage d'origine exclusivement végétale, non transformés.
- ☛ Accord écrit du propriétaire du terrain où se pratique l'agrainage systématiquement requis.
- ☛ Distance minimum de 300 mètres par rapport aux parcelles exploitées ou aux habitations.

Si votre territoire souhaite procéder à de l'agrainage de sanglier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint 2 documents :

- ➔ Autorisation d'agrainage à faire signer aux propriétaires des parcelles sur lesquelles vous souhaitez agrainer.
- ➔ Demande d'autorisation d'agrainage du sanglier à retourner (accompagnée des autorisations d'agrainage) à la Direction Départementale des Territoires pour approbation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués. *et les meilleurs -*

Le Président,

Jean-Pierre PICARD

DEMANDE D'AUTORISATION D'AGRAINAGE DU SANGLIER

Direction Départementale des Territoires (Service Environnement)

A Retourner à : BP 10414 - 15004 AURILLAC cedex

TERRITOIRE DE CHASSE : ACCA DE.....

CHASSE PRIVEE DE :.....

COMMUNE :.....

Période d'agrainage souhaitée : Du..... Au.....
(maximum 15 octobre)

Modalités d'agrainage (exemple : Poste fixe automatique ou Bidon percé)
.....

Sites d'agrainage :
Lieux dits :..... N° parcelles..... Propriétaire.....
Lieux dits :..... N° parcelles..... Propriétaire.....
Lieux dits :..... N° parcelles..... Propriétaire.....
Lieux dits :..... N° parcelles..... Propriétaire.....
Lieux dits :..... N° parcelles..... Propriétaire.....

(Joindre une carte au 2 5000^{ème} en y indiquant les places d'agrainage)

Joindre les autorisations écrites de chaque propriétaire concerné.

Fait à Le.....
Le président ou responsable chasse privée (signature)

Vu et transmis le..... L'Administrateur Fédéral Référent

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES Service environnement Vu et approuvé sous réserve du respect de la réglementation en vigueur Aurillac, le Pour le préfet et par délégation, Pour le directeur départemental et par délégation, Le chef du service environnement,	Correspondant ACCA ou chasse privée	
	Téléphone	
	Téléphone mobile	
	Télécopieur	
	Courriel	
	Prénom et nom	
	Adresse	

AUTORISATION D'AGRAINAGE

Je soussigné(e) Madame, Monsieur.....
.....

L'ACCA de :.....

Autorise :

La Chasse Privée de :.....

**A effectuer de l'agrainage de sanglier sur ma (mes) parcelle(s)
Section et N°**

**Sous condition de respect de la réglementation départementale du
201..... au 201.....**

Fait àLe.....